

Département de l'Oise.

Arrondissement de Beauvais.

Chemin de Grande Commune de Marseille à Cisors.

Plan de vérification des alignemens de la traverse de

S. Sulpice.

Approuvé par arrêté préfectoral
en date du 20 octobre 1856.

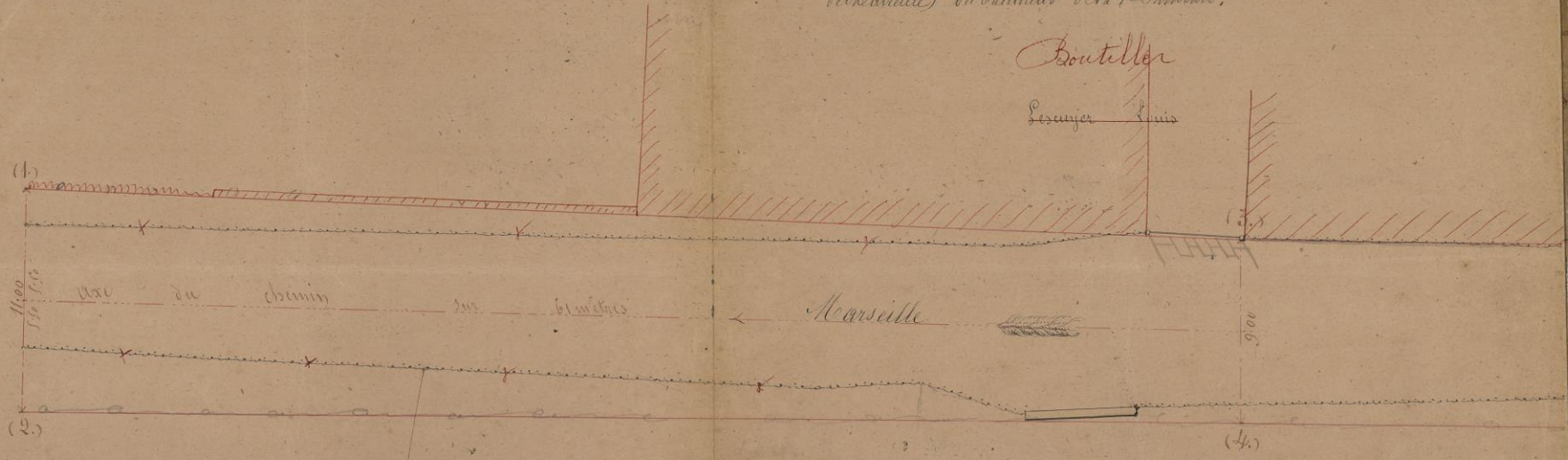
certifié par copie conforme
Beauvais le 25 Mai 1858

Ingénieur en chef
Remaire

no 24. Beauvais
1857.

Echelle de 1 à 200.

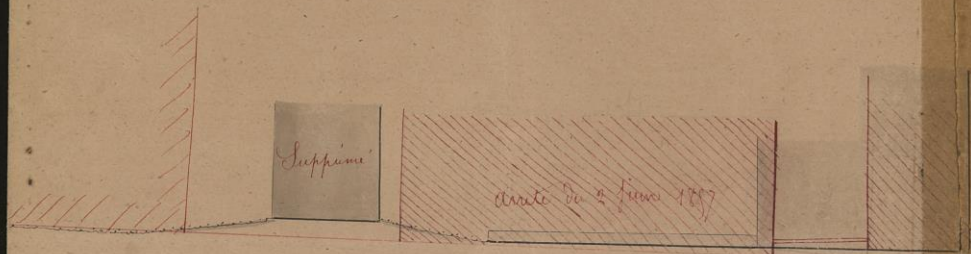
- (1.3.) Alignement droit partant du point (1) situé sur une perpendiculaire à l'axe du chemin passant par le point (3) et à 11^m de distance de ce point, et aboutissant au piquet formant piler (côté de Rivon) & la porte d'entrée de nos Escuyers.
- (3.5.) Alignement droit partant du point (3.) et aboutissant au point (5.) angle (côté de Marseille) du bâtiment de la P^{te} Clémentine.



Rigard arène

Escuyers Louis.

- (2.4.) Alignement partant du point (2) situé à 33^m de distance de l'axe du chemin et à 50^m avant l'angle (côté de Marseille) d'une portion de mur app^{te} au piler Escuyers, et ab^{te} au point (4) situé à 9^m de distance du point (3) même sur une perpnd. l'align^{mt} (3.5.)
- (4.6.) Alignement droit partant du point (4) et aboutissant au point (6) situé à 9^m de distance du point (5) sur une perpendiculaire à l'alignement (5.7.)

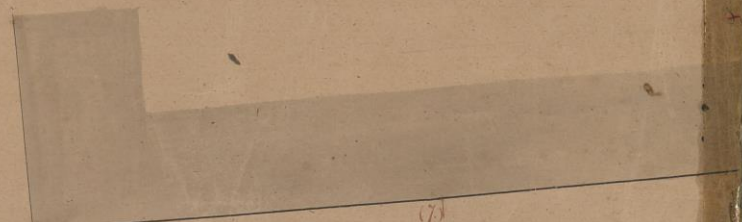


Suppini

arrêté du 4 juin 1857

Chemin des Rouilliers

Chemin de Villers-sec-Tré



(5)

(7)

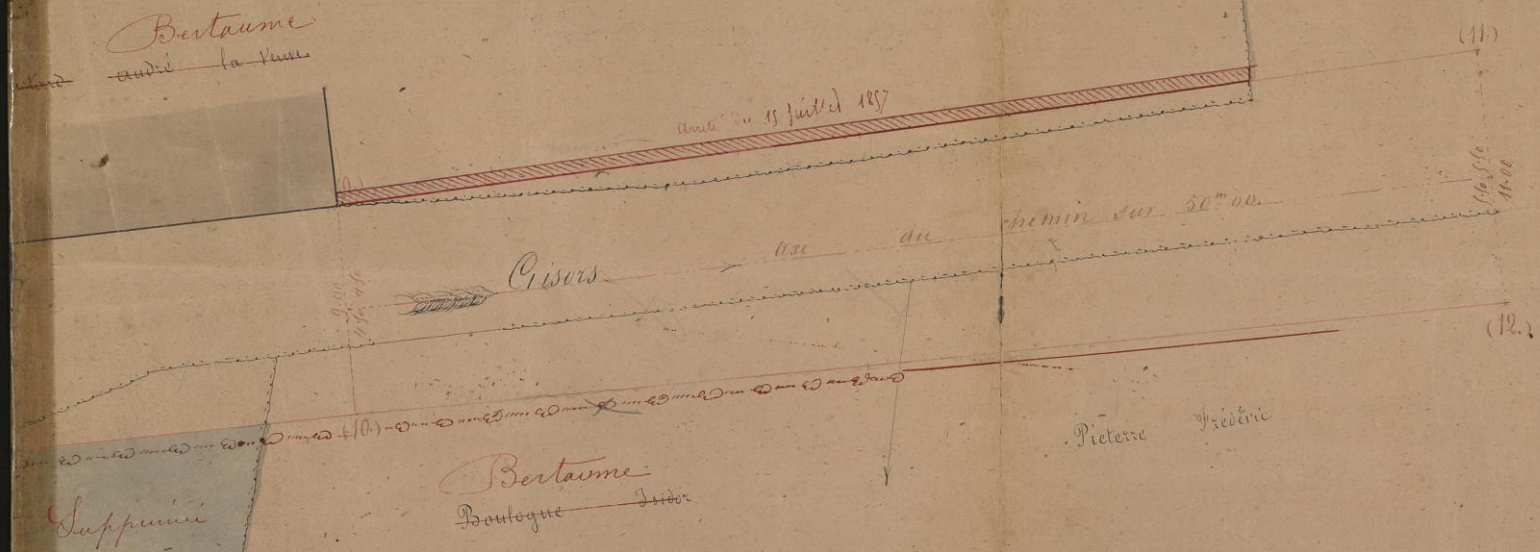
(8)

Haie vive
arrêté du 2 juin 1857

~~Percheval~~ Victor
Cotte. V^o à Giron.

Sautard André la Vierge

- (5-7) Alignement concave.
- (7-9) alignement convexe
- (9-11) alignement droit partant du point (9) angle (côté de Pisors) du balancement de la 1^{re} courbure et aboutissant au point (11) situé à 50^m de l'axe du chemin et à 50^m du point (9).



(6-8) alignement parallèle à l'alignement (5-7) et tenu à 9^m de distance de cet alignement.

(8-10) ———— (7-9) ————

(10-12) alignement partant du point (10) situé à 9^m de distance du point (9) et se dirigeant (7-9) et aboutissant au point (12) situé sur une perpendiculaire à l'axe du chemin passant par le point (11) et à 11^m de distance de ce point.